

AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

**Deuxième commission : Solidarité
Sociale**

**COMMISSION PERMANENTE
du 22 octobre 2021**

**DELIBERATION
N° 2021-10-22-18**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle, le 22 octobre 2021 à 12h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 approuvée par délibération de l'Assemblée Départementale n° 818 du 21 juin 2019 et signée avec l'Etat le 22 juillet 2019,

Considérant l'avenant n° 1 à cette convention, approuvé par délibération de la Commission Permanente du 15 novembre 2019, validant un financement complémentaire et la modification des indicateurs dans le cadre du suivi de la contractualisation au titre de l'année 2019,

Considérant l'avenant n° 2 à cette convention, approuvé par délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 2020, définissant les montants financiers alloués pour 2020 ainsi que les actions en découlant,

Considérant l'avenant n° 3 à la même convention, approuvé par délibération de la Commission Permanente du 22 janvier 2021, adoptant le nouveau calendrier de mise en œuvre en raison de la crise sanitaire du Covid-19,

Considérant qu'il convient d'établir un nouvel avenant pour définir les montants financiers alloués pour la période de juillet 2021 à juin 2022 ainsi que les actions en découlant,

Considérant qu'au titre de l'année 2021, le soutien financier de l'Etat s'élève à un montant de 1 272 729 €,

Considérant que le Département s'engage sur les montants financiers par action tels qu'indiqués dans le tableau récapitulatif figurant en annexe de l'avenant,

Considérant que le coût global financier de ce plan d'actions pour le Département s'élève à 4 476 010 €,

Considérant l'avis favorable de la 2^{ème} commission le 24 septembre 2021,

DECIDE :

1°) d'approuver les termes de l'avenant n° 4 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, et ses annexes, signée avec l'Etat,

2°) d'autoriser sa Présidente à le signer.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
Le Premier Vice-Président,
Loïc GIRARD



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AVENANT n°4

à la

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE)

Entre

L'État, représenté par Nicolas BASSELIER, Préfet du département de la Charente-Maritime, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

Le Département de de la Charente-Maritime représenté par Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

Vu l'instruction n°DGCS/SD1/2019/24 du 04 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SD PAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/2020/181 du 20 octobre 2020 modificative relative aux avenants 2020 aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi

Vu l'instruction N°DIPLP/DGCS/SD1B/DGEFP/SDPAE/DPE/2021/23 du 19 mars 2021 modificative relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 22 juillet 2019 entre l'Etat et le Département de Charente-Maritime, ci-annexée,

Vu la délibération de la Commission permanente du Département de Charente-Maritime en date du 22 octobre 2021 autorisant la Présidente du Conseil départemental à signer le présent avenant à la convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Le paragraphe 2.3.1 de la convention du 22 juillet 2019 est complété par les éléments suivants :

« Au titre de l'année 2021, le soutien financier de l'Etat s'élève à un montant de 1 272 729 €.

Le Département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif figurant en annexe.

Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, le Département de la Charente-Maritime s'engage à transmettre de nouvelles fiches-actions. »

ARTICLE 2

A l'issue du processus d'évaluation de l'exécution des actions déployées en 2020 jusqu'au 30 juin 2021, le Département s'engage à compléter la matrice des indicateurs annexée à la convention, des résultats obtenus.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 4

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à *[lieu de signature]*, le

La Présidente du Conseil départemental
De la Charente –Maritime,
La Présidente
Mme Sylvie MARCILLY

Le Préfet
De la Charente-Maritime
Nicolas BASSELIER

Pour visa, le directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine.

Thème de la contractualisation n°1

Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE

Bilan 2020

Le chargé de mission, recruté le 1^{er} décembre 2019, pour une mission de 3 ans à la Direction de l'Enfance et de la Famille a mené les actions suivantes en 2020 :

- Communication interne et externe (missions locales / résidences habitat jeunes) sur ses missions,
- Analyse quantitative et qualitative des dossiers de jeunes considérés comme "sorties sèches" pour en évaluer les raisons.
- Travail collaboratif avec la CAF et la CPAM pour la mise en place de rencontres systématiques des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance avant leur majorité qui se fera au cours du 2^{ème} semestre 2021.
- Démarches auprès des services de l'aide sociale à l'enfance autour de la "prévention des sorties sèches" : nouvelle procédure pour le Contrat Jeune Majeur, avec notamment le choix de la personne ressource, ainsi qu'une nouvelle trame.
- Un travail sur la mise en place d'actions collectives et/ou réunions d'informations des dispositifs de droit commun soumis à l'avis des jeunes étant sortis de l'ASE (avec retour au plus tard en juin 2021).
- Réalisation d'un questionnaire pour les jeunes sortants de l'ASE de 15 ans et plus : expérimentation en cours auprès de 30 jeunes pour une mise en ligne au cours du second semestre 2021.
- Animation des commissions jeunes (6 demi-journées/an) ayant pour vocation d'échanger et de trouver des solutions sur les situations de jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance de 16 à 20 ans ayant une notification MDPH
- Coordination de l'obligation de formation pour le département et participation au comité de suivi de la mise en place d'une plate-forme numérique d'accès aux dispositifs du droit commun (logement, santé, insertion/formation) "La Boussole des Jeunes" qui va se déployer dans tout le département.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

- Mise en place systématique de l'entretien à 17 ans et élaboration du projet d'accès à l'autonomie avec outil commun à toutes les délégations territoriales du département
- Procédure harmonisée du Contrat Jeune Majeur
- Rendre systématique le choix d'une personne ressource ou réseau de soutien
- Mise en ligne du questionnaire à destination des jeunes sortants de l'ASE
- Amélioration de l'outil de suivi des indicateurs du plan pauvreté

Objectifs 2021

Fiche action 1.1 : financement du chargé de mission

Un chargé de mission a été recruté, le 1^{er} décembre 2019, pour une mission de 3 ans à la Direction de l'Enfance et de la Famille, dédié à l'accompagnement des jeunes à partir de 17 ans pour préparer la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce professionnel doit garantir une vision globale des politiques départementales et permettre la coordination des dispositifs et des actions, en liaison avec les autres politiques publiques (lecture publique, politique sportive, autonomie pour les jeunes en situation de handicap, logement, santé, ...). La structuration d'un réseau local des acteurs impliqués auprès des jeunes majeurs est un enjeu primordial.

Le chargé de mission travaille en lien avec l'ensemble des référents de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment pour les demandes d'accueil provisoire jeunes majeurs. Il facilite le lien avec l'assistant familial, l'assistant social et l'éducateur de prévention de manière que le jeune puisse librement choisir sa personne ressource.

Il élabore les outils à destination des jeunes sortants du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'améliorer leur connaissance des dispositifs de droit commun (accès à la santé, insertion sociale et professionnelle, logement, ressources, ...). Les jeunes peuvent bénéficier en lien avec les missions locales d'un parrainage avec des professionnels.

Dans le cadre de la démarche d'évaluation de la politique du Département en faveur de l'enfance et de la famille, il importe de pouvoir mesurer les effets des actions mises en œuvre par l'Aide Sociale à l'Enfance auprès des jeunes pris en charge. Il appartient au chargé de mission d'élaborer un questionnaire en ligne destiné aux jeunes de 15 à 21 ans sortant du dispositif et d'analyser les résultats des questionnaires.

Fiche action 1.2 : financement des accompagnements « Résidence habitat jeunes »

Afin de favoriser l'insertion des jeunes âgés de 16 à 30 ans, le Département soutient les Résidences Habitat Jeunes et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, à travers le versement d'une subvention annuelle.

Trois résidences collectives « Habitat-Jeunes » sont installées à La Rochelle, Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Elles sont accessibles à tous les jeunes ayant besoin d'un logement temporaire dans le cadre de leur parcours de formation ou d'emploi. D'autres mini-résidences, portées par ces mêmes associations, ont ouvert leurs portes à Matha, sur l'île d'Oléron, et depuis septembre 2018, à Jonzac.

De même, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) accompagne les jeunes dans la recherche d'un logement en gestion directe, en bail glissant ou en médiation locative. Le CLLAJ est implanté à La Rochelle, Rochefort, dans le Pays de Marennes-Oléron et la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.

Ces quatre partenaires mettent en œuvre un accompagnement social et éducatif individuel et collectif, en vue d'apporter aux jeunes, en plus d'un hébergement, un soutien dans leurs démarches quotidiennes et dans l'apprentissage ou la consolidation de leur autonomie.

A ce titre, ils sont membres des commissions locales pour l'insertion des jeunes (CLIJ) et du comité d'attribution des aides du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

L'aide socio-éducative apportée peut prendre la forme d'animations collectives, s'appuyant sur l'organisation d'activités culturelles et de loisirs, et d'aides individuelles visant notamment l'accès au logement, à l'autonomie et à l'emploi.

Fiche action 1.3 : financement de l'action de parrainage

L'action parrainage consiste à mettre en relation :

- des jeunes âgés de 16 à 25 ans, diplômés ou non, avec un projet professionnel, employables immédiatement, suivis par les Missions Locales,
- et des professionnels d'entreprises bénévoles en qualité de conseillers en recherche d'emploi. Il s'agit de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante des jeunes par leur mise en relation avec des personnes ressources issues du monde de l'entreprise.

L'action parrainage départemental repose sur un partenariat entre le Département et les Missions Locales de la Charente-Maritime. Au titre de sa mise en œuvre, le Département signe une convention de partenariat avec chaque Mission Locale et alloue une subvention forfaitaire par jeune accompagné

Thème de la contractualisation n° 2

Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles

Premier accueil inconditionnel de proximité

Optimiser l'organisation départementale du premier accueil social inconditionnel de proximité en répondant aux enjeux de l'inclusion numérique

Bilan 2020

Le Département a poursuivi son action pour renforcer les réponses apportées aux publics en facilitant leur orientation vers l'interlocuteur adéquat et développer une logique d'accompagnement pour une meilleure appropriation des usages numériques.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire COVID19, il a été nécessaire de mettre en œuvre des organisations spécifiques. Ainsi des principes généraux d'organisation sur l'accueil du public ont été déterminés, déclinés sous la forme de modalités et consignes d'intervention à destination des travailleurs sociaux :

- Passer un appel une fois par semaine pour les personnes en accompagnement
- Maintenir le fonctionnement du pôle accueil par téléphone afin répondre aux sollicitations des usagers
- Affecter les effectifs disponibles de travailleurs sociaux en priorité au traitement des urgences sociales et des informations préoccupantes

Tous les services administratifs du département sont restés ouverts et accessibles au public, dans le respect des règles sanitaires.

Sur l'accueil du public :

La réouverture au public s'est faite majoritairement sur rendez-vous et dans le respect d'un cadre sanitaire strict.

Après une évaluation sociale téléphonique par la coordinatrice d'accueil et sous réserve de l'absence de symptômes en lien avec le COVID19, des RDV en présentiel ont été proposés.

Fiche action 2.1 : financement des postes d'accompagnateur numérique

Le déploiement des postes d'accompagnateur numérique s'est poursuivi.

4 postes d'accompagnateurs numérique sont actuellement déployés, répartis sur les sites Délégations Territoriales de Rochefort – Aunis Sud – Marennes Oléron (1 accompagnateur), Saintes – Vals des Saintonge (2 accompagnateurs, l'un à Saintes, l'autre à st Jean d'Angély), Royan atlantique Haute Saintonge (1 accompagnateur basé à Jonzac).

En 2020, en moyenne une quinzaine de personnes ont bénéficié d'un accompagnement numérique en Délégation territoriale (soit environ 40 rendez-vous par territoire).

Fiche action 2.2 : financement d'un poste de chargé de mission numérique et d'un poste d'animateur départementale de l'inclusion numérique

En 2020, ces agents du Département ont développé différents projets dont la mise en place d'une plateforme téléphonique départementale dédiée à l'inclusion numérique (entre 3 et 7 appels hebdomadaire). La chargée de mission numérique a également animé un réseau "Communes" avec l'organisation de 7 ateliers thématiques, et organisé un NEC local le "NEC Atlantique" en octobre 2020 sur le thème "tous aidants" en partenariat avec la CDA et ville de La Rochelle, Net Solidaire, HUbik et Soluris.

L'animatrice départementale a accompagné le déploiement des Pass numériques (800 carnets) dans 16 structures de médiation numérique.

Une identification et typologisation des zones de fragilité numérique sur le territoire de la Charente-Maritime a été réalisée en s'appuyant sur la méthodologie de l'indice de fragilité numérique développée par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la région Occitanie. Cet indice de fragilité numérique a été calculé et cartographié à l'échelle communale. Cette cartographie permet notamment de disposer d'un outil macro d'aide à la décision pour l'implantation de sites ou de divers dispositifs.

Fiche Action 2.3 : Acquisition d'une plateforme de réseau collaboratif numérique des travailleurs sociaux

La plateforme Lum1 est un annuaire partagé, auquel on peut ajouter des commentaires, entre les professionnels d'une même institution à plusieurs échelles (équipe, service, direction). Il repose également sur un annuaire national. Il permet donc de les mutualiser entre les différents professionnels, cela leur permet de travailler de façon dynamique et collaborative, la recherche des acteurs s'effectue via une carte interactive.

Il n'est plus nécessaire de mettre à jour soi-même les références de ses partenaires.

La recherche d'un partenaire est ainsi plus facile.

Cela permet de proposer des orientations plus rapides aux usagers et leurs éviter de se déplacer inutilement.

L'acquisition de cet outil n'a pu être fait en 2020 du fait de la crise sanitaire. Les services étaient mobilisés sur la gestion de la crise et ses impacts organisationnels. En effet l'ensemble des agents des services sociaux départementaux ont dû s'adapter à une gestion partielle de leur activité en télé travail et prendre en compte de nouveaux logiciels métiers. Il n'était donc pas envisageable de multiplier la découverte de nouveaux outils numériques dans ce contexte particulier.

Ce projet sera concrétisé en 2021. Chaque agent du service départemental d'action sociale participera dans le courant du mois de juin à une demi-journée de formation. A compter de juillet, l'ensemble des professionnels pourra créer son annuaire professionnel et le mutualiser avec ses collègues.

OBJECTIFS 2021

Comme précisé dans les instructions ministérielles du 20 octobre 2020 et du 19 mars 2021 relatives aux avenants 2020 des conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi, il s'agit de poursuivre et consolider les actions déjà engagées. Aussi pour 2021 il est proposé de reconduire les actions suivantes :

Fiche action 2.1 : financement des postes d'accompagnateur numérique

Dans la continuité du déploiement des postes d'accompagnateurs numériques sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime, le recrutement du dernier poste pour le territoire de Royan (Délégation territoriale de Royan Atlantique - Haute Saintonge) est prévu pour l'année 2021. Ils seront désormais 5 accompagnateurs déployés en délégation territoriale.

Compte tenu de leurs recrutements récents et de leurs profils différents, une formation pour ces 5 agents est envisagée. Cela leur permettra d'avoir un socle de connaissances et une culture commune, notamment des outils ou méthodologies d'intervention. Cela favorisera l'harmonisation de leurs pratiques sur les territoires.

Fiche action 2.2 : financement des postes chargé de mission et d'animateur départemental de l'inclusion numérique afin de mettre œuvre la politique départementale de l'inclusion numérique

- Poursuite des travaux engagés sur le plan départemental
- Coordination des projets en lien avec le plan numérique

Thème de la contractualisation n°3

Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles

Référent de parcours

Garantir une réponse adaptée et cohérente à l'utilisateur en proposant une logique de parcours et non une logique par dispositif

Bilan 2020

Du fait de la crise sanitaire COVID19, le Département a accéléré et généralisé les dotations en équipement informatique (ordinateur, smartphone, scanners, tablette, clé VPN) de l'ensemble des agents des Délégations Territoriale intervenant au sein des lieux d'accueil de proximité.

La mise en place des différentes périodes de confinement ainsi que l'activité en télé travail pour une grande partie des agents de la Collectivité a considérablement changé les pratiques professionnelles.

Fiche action 3.1: financement du poste de référent fonctionnel, dédiée au développement et au déploiement des outils numériques et à l'accompagnement des utilisateurs et des équipements informatiques à destination des travailleurs sociaux

Les évolutions des pratiques, inhérentes à ces nouveaux outils d'information, nécessitent des temps de formation et d'accompagnement.

Ainsi, les référents fonctionnels en charge des applications métiers de l'action sociale ont accompagné les utilisateurs aux nouvelles pratiques notamment celles en lien avec les techniques de visio -conférence et les outils associés. Ils ont proposé également des assistances à distance pour les agents en télé travail afin de maintenir la continuité de service durant les différentes périodes de confinement. Un agent est venu renforcer l'équipe dédiée au développement et au déploiement des outils numériques et à l'accompagnement des utilisateurs.

En 2020, 19 sessions de formations à l'utilisation des logiciels métiers ont pu être dispensées, elles ont concerné 68 agents. Également des présentations à distance ont été organisées pour expliquer de nouvelles fonctionnalités. L'ensemble des accompagnements, présentations, formations ont représenté 67 journées de ressources de responsable fonctionnel et ont concerné 183 agents.

En outre, le Département a massivement investi dans le domaine des équipements informatiques pour permettre le travail à distance et faciliter le travail collaboratif entre les intervenants du champ social, à travers l'acquisition d'outils de gestion partagée de documents, des ordinateurs et téléphones embarquant des fonctionnalités numériques avancées.

Fiche action 3.2 : développement de la Gestion de la Relation Usager (GRU)

Les travaux engagés au titre de l'année en 2020 ont été :

- Tenue de comités de pilotage, de comités techniques et de groupes de travail afin d'organiser la mise en œuvre de la GRU.
- Acquisition d'une plateforme générique de téléservices.
- Acquisition et installation du Référentiel d'InterOpérabilité de l'application métier utilisée pour le domaine social.

OBJECTIFS 2021

Comme précisé dans les instructions ministérielles du 20 octobre 2020 et du 19 mars 2021 relatives aux avenants 2020 des conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi, Il s'agit de poursuivre et consolider les actions déjà engagées. Aussi pour 2021, il est proposé de reconduire les actions suivantes :

Fiche action 3.1 : financement des postes de référent fonctionnel, dédiés au développement et au déploiement des outils numériques et à l'accompagnement des utilisateurs et des équipements informatiques à destination des travailleurs sociaux

Il est proposé la poursuite en 2021 des actions de formations et d'accompagnement des utilisateurs avec comme axes prioritaires :

- Offre de formation améliorée,
- Inscription systématique dès la prise de poste et en lien avec les habilitations des nouveaux utilisateurs, à une formation de base transversale de prise en main de l'outil (2 sessions par mois). Cela, avant la formation spécifique au domaine,
- Organisation d'ateliers et présentations à distances (nouvelles fonctionnalités, rappels de bonnes pratiques, consultation...),
- Mise en œuvre de formations en accès libre sous la forme de formations « mini vidéo » consultables à volonté, à destination principalement des travailleurs sociaux. Ce concept, de format multimédia, constitue un moyen d'ancrage rapide et efficient d'un abord attractif pour l'utilisateur,
- Mise à disposition de petites vidéos tutos très courtes de rappels de bonnes pratiques ciblées sur des anomalies de saisies récurrentes impactant la qualité des données et des indicateurs,
- Poursuivre le déploiement d'équipements informatiques pour faciliter le travail de suivi entre référents parcours

Fiche action 3.2 : Mission d'accompagnement préparatoire à la dématérialisation des dossiers dans le social développement de la Gestion électronique des documents

La GED est un enjeu structurant pour l'ensemble des services contribuant aux politiques sociales.

C'est un outil qui permet la gestion dématérialisée des documents (consultation et stockage) venant en complément des données de gestion. L'outil de GED permet de définir une typologie documentaire, de gérer les droits d'accès et de catégoriser les contenus. Il permet également de décider comment et avec qui partager des documents. Il permet de garantir la pérennité des modalités de stockage des informations et des documents sur de longues périodes.

Cela impacte toutes les Directions et services. Pour conduire cette transformation dans les procédures d'accompagnement au sein du service social départemental, un accompagnement des utilisateurs est indispensable.

Cette organisation dématérialisée entraîne un changement majeur des pratiques et s'avère complexe à mettre en œuvre.

Une mission d'accompagnement sera conduite afin de préparer cette dématérialisation des processus du domaine social dont les attendus sont :

- Identification des objectifs de la dématérialisation des processus du pôle solidarité social
- Définition de la feuille de route pour la mise en œuvre de la dématérialisation

Thème de la contractualisation n°4

Insertion des Allocataires du revenu de Solidarité active

Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

Mettre en place un dispositif performant d'orientation et de contractualisation des bénéficiaires du revenu de Solidarité active

Bilan 2020

La Charente-Maritime offre de multiples opportunités de contrats liées au surcroît d'activité dans de nombreux secteurs, et cela à différentes périodes de l'année.

En moyenne, la saison touristique en Charente-Maritime génère près de 20 000 emplois par an et la moitié des projets de recrutement sont liés à la saisonnalité (activités agricoles). Cela représente chaque année, près de 40 000 emplois toutes saisons confondues, sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le Département a été acteur de 45 forums de mises en relations candidats-employeurs, toutes saisonnalités confondues.

Pour soutenir ce champ économique essentiel, le Département a souhaité mettre en place une plateforme permettant la mise en relation directe entre les personnes à la recherche d'un emploi et les entreprises qui recrutent en prenant en compte un certain nombre de paramètres comme la concordance des compétences et la géolocalisation de l'employeur et du demandeur d'emploi.

La plateforme Emploi17.fr est opérationnelle depuis le mois de mai 2020. Un an après son lancement, elle comptabilise 8 475 inscrits dont 729 allocataires du revenu de Solidarité active. 1 077 postes y sont proposés.

Fiche action 4.1 : financement de la Plateforme Emploi17.fr et de l'équipe en charge de son développement

Le Chef de projet (Chargé de développement emploi-insertion) a développé et animé la plateforme collaborative, il a participé à l'animation de la politique de l'emploi.

Il est soutenu par le Chef de service de la Maison Départementale de l'Emploi Saisonnier, qui a en charge la coordination du déploiement de la plateforme en lien avec les missions dévolues au Service de la maison départementale des emplois saisonniers.

L'Accompagnatrice Socio-Professionnelle a été recruté en mars 2020, elle accompagne les demandeurs d'emplois et les bénéficiaires du rSa dans leurs démarches de retour à l'emploi.

La campagne de recrutement du poste d'animateur/hotline a été engagée en mars 2020. Le processus de recrutement, du fait du contexte sanitaire, a été plus long et vient d'être finalisé. L'agent a pris ses fonctions le 1 juillet 2021. Les missions de l'animateur hotline sont le conseil et l'assistance en ligne les utilisateurs de la plateforme.

Actions de mobilisations réalisées par Emploi17 côté employeurs :

- Campagne e-mailing auprès des employeurs travaillant avec la Maison départementale de l'emploi saisonnier.
- Articles au sein des magazines et sites internet des Chambres consulaires (Chambres de Commerces et d'Industries de la Rochelle et de Rochefort et Saintonge, Mutualité Sociale Agricole)
- Présentation de la plateforme auprès des responsables des antennes territoriales de la CCI
- Courriers de la Vice-présidente auprès de 800 employeurs des bassins de La Rochelle, Ile de Ré, Fouras; Châtelailon-Plage et Rochefort dans le cadre du forum des emplois saisonniers d'été.
- Veille sur les réseaux sociaux et envoi de mail auprès des entreprises en recherche.
- Présentation de la plateforme auprès de Clubs d'Entreprises.

Actions de mobilisations réalisées par Emploi17 côté candidats :

- Envoi d'un courrier aux 18 000 bénéficiaires du RSA.
- Organisation de forums des emplois saisonniers d'hiver, viticoles, ostréicole et d'été en ligne (habituellement organisés en présentiel).
- Présentation d'entreprises en visioconférence (Club-med, Mutualité Sociale Agricole (groupement d'employeurs), ADMR, ONET, Comité Régional Conchylicole, le groupe hôtelier CGR, l'enseigne METRO...)
- Animation d'ateliers découverte métiers, notamment en lien avec les Missions locales
- Envoi de e-mailing ciblé, notamment aux centaines de saisonniers qui participent régulièrement aux forums de l'emploi (5 organisés par le Département)
-

Actions de mobilisations réalisées par Emploi17 côté partenaires :

- Présentation de la plateforme auprès des missions locales, des centres sociaux, des prestataires du Programme départemental d'Insertion notamment les SIAE, les PLIE, des chargés de mission développement économie des EPCI, le CROUS ...

Plan de communication

- Communication dans "*Charente-Maritime magazine*", le journal du Département, tiré à 370 000 exemplaires.
- Campagne de communication au sein de la presse locale (*Sud-Ouest, Le Littoral, la Haute-Saintonge, Hebdo 17, l'Angérien Libre et l'Agriculteur Charentais*) lors du lancement de la plateforme et des forums emplois en ligne.
- Campagne de communication sur les radios locales (France Bleu La Rochelle, Virgin Radio & Alouette).
- Communication sur les réseaux sociaux du Département.

Fiche action 4.2 : financement de la Convention CCAS de La Rochelle

Le Prestataire a pour objectif quantitatif d'accompagner 120 bénéficiaires du rSa orientés dans le cadre du dispositif départemental et relevant du ressort géographique de la Délégation Territoriale de La Rochelle-Ré-Aunis Atlantique (secteur La Rochelle ville).

Les bénéficiaires sont reçus en entretiens individuels. La mesure d'accompagnement se décline en trois phases : accueil, suivi et bilan.

En fonction de la situation de chaque bénéficiaire, le Prestataire met l'accent sur :

- La redynamisation (remise en mouvement), l'identification des contraintes et des capacités du bénéficiaire,
- Une aide à appréhender au mieux les réalités du milieu professionnel,
- L'accompagnement dans les démarches éventuelles auprès d'organismes / intervenants extérieurs.

135 personnes ont été accompagnées en 2020 dans le cadre du dispositif départemental et relevant du ressort géographique de la Délégation Territoriale de La Rochelle-Ré-Aunis Atlantique (secteur La Rochelle ville).

En 2020, les personnes ont été orientées avec comme objectifs principaux le logement (18%), les démarches administratives (25%) et la santé (36%).

97 hommes et 38 femmes ont été accompagnés. Les hommes et femmes de 35 à 54 ans représentent 66% des bénéficiaires. Sur les 135 personnes accompagnées en 2020, 64 ont un problème de santé repéré soit 47%.

L'accompagnement social rSa est centré sur les problématiques santé tant physique que psychique. Un des premiers axes de travail fait par les référents est l'accès aux droits de santé
Les motifs de fin d'accompagnement :

- 44% accès à l'AAH.
- 19% accès à un emploi
- 37% avant la fin de l'action.

Cette action d'accompagnement s'inscrit pleinement dans les préconisations de la stratégie de lutte contre la pauvreté et le CCAS de La Rochelle propose des accompagnements sans rupture et permettent d'accompagner des publics éloignés de l'emploi.

Fiche action 4.3: financement du dispositif de Cumul rSa activité saisonnière et d'un poste dédié à la gestion du dispositif :

Le dispositif de cumul du rSa avec une activité saisonnière a été mis en place dans le Département de la Charente-Maritime à titre expérimental par la délibération n°814 du 26 octobre 2018, pour la saison d'hiver 2018 et l'année 2019.

Le Département poursuit la mise en œuvre du dispositif visant à déroger aux modalités de calcul du rSa, en autorisant le cumul des salaires issus d'emplois saisonniers avec cette allocation, à condition que ces activités soient réalisées dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, de la viticulture et de la conchyliculture, à raison de deux mois ou 300 heures de travail sur une année civile.

Depuis son lancement, 597 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif dont 75 en 2018, 306 en 2019 et **216 en 2020**.

OBJECTIFS 2021

Comme précisé dans les instructions ministérielles du 20 octobre 2020 et du 19 mars 2021 relatives aux avenants 2020 des conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi, il s'agit de poursuivre et consolider les actions déjà engagées.

Aussi, pour 2021, il est proposé de reconduire les actions suivantes :

Fiche action 4.1 : financement de la Plateforme Emploi17.fr et de l'équipe en charge de son développement

Les actions qui seront poursuivies en 2021 :

- Actions de mobilisation des demandeurs d'emploi dans le cadre des forums de l'emploi en lien avec pôle emploi et des ateliers « découvertes métiers »
- La mise en place d'accompagnements individuels pour faciliter les inscriptions des brsa (aide à la complétude des CV, informations sur les modes de garde mobilités et liens avec les services sociaux départementaux si besoin suivi, des candidatures ...)
- Mobilisation des recruteurs en lien avec Pôle emploi (mise en avant d'évènement pour favoriser les campagnes de recrutements saisonniers, participation aux forums contribution aux ateliers découvertes métiers
- Plan de communication (tous supports multi media)

Sur le plan technique de l'outil Emploi17

- Evolutions fonctionnelles
- Module spécifique pour l'organisation des forums des emplois saisonniers

Fiche action 4.2 : financement de la Convention CCAS de La Rochelle

La convention est reconduite dans les mêmes termes pour 2021 avec un objectif minimum de **120** bénéficiaires en accompagnement de parcours.

Fiche action 4.3: financement du dispositif de Cumul rSa activité saisonnière et d'un poste dédié à la gestion du dispositif

Ce dispositif nécessite un traitement administratif adapté avec chaque organisme payeur et ne peut pas être automatisé. Il constitue un réel levier à la reprise d'activité des bénéficiaires rSa

Pour 2021 il s'agira de :

- Poursuivre la promotion de ce dispositif afin de permettre un accès aux allocataires
- Favoriser la reprise d'activité des bénéficiaires rSa

En complément de ce socle d'actions, il est proposé de développer deux nouveaux axes, le premier visant à améliorer le dispositif d'orientation des bénéficiaires du rSa et le second à compléter notre offre actuelle d'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Ces deux actions s'inscrivent dans la dynamique du service public de l'insertion et de l'emploi.

Fiche action 4.4: lancement d'un marché pour la mise en place œuvre d'un dispositif d'orientation des nouveaux entrants dans le rSa

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté, le Département s'est engagé à mettre en place un dispositif performant d'orientation et de contractualisation des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa).

Pour y parvenir, un état des lieux des modèles d'organisation existants a été dressé afin d'identifier des axes d'amélioration et de conduire la mise en œuvre d'actions d'optimisation des processus. Les enjeux de la stratégie nationale sur l'entrée de parcours mettent l'orientation des bénéficiaires du rSa au cœur du dispositif.

Aujourd'hui les services départementaux sont fortement mobilisés sur l'accompagnement des publics et cette mobilisation est d'autant plus importante au regard des impacts de la crise sanitaires. La qualité de l'orientation ainsi que sa rapidité nécessitent d'avoir une réponse organisationnelle complémentaire adapté à ces enjeux.

En 2020, on comptabilisait en moyenne plus de 700 primo-entrants mensuels dans le dispositif rSa. Cette augmentation des nouveaux entrants implique de renforcer notre dispositif existant en proposant la création d'un module spécifique d'orientation.

Ainsi, un marché sera prochainement lancé auprès des acteurs de l'insertion. Il s'agira, en cohérence avec les actions portées par le SPIE, de mettre en œuvre pour le compte du Département, les entretiens d'orientation des primo-entrants dans le dispositif rSa. La réponse du prestataire devra garantir l'utilisation des outils départementaux à savoir l'outil de diagnostic socio professionnel unique, développé avec Pôle Emploi dans le cadre du SPIE, et l'outil de suivi de gestion des brsa (néo gestion).

Ce module d'orientation externalisé viendra compléter le processus départemental d'orientation actuel, qui repose sur l'automatisation des orientations vers Pôle Emploi pour les brSa inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi et de la mobilisation de référents d'insertion socio-professionnels du Département pour l'orientation et la contractualisation des bénéficiaires.

Fiche action 4.5 : lancement d'un appel à projet pour un accompagnement intensif des bénéficiaires du rSa en entrée de parcours (prioritairement pour les allocataires de la tranche d'âge 25 – 35 ans)

L'objectif de l'accompagnement intensif est de mobiliser le public bénéficiaire dès son entrée dans le dispositif, sur une période de 3 mois renouvelable une fois.

Cet accompagnement doit permettre la définition d'un projet professionnel réalisable et réaliste du bénéficiaire. Pour les personnes les plus proches de l'emploi, l'objectif de sortie positive (accès à un emploi ou à une formation qualifiante) est clairement affiché.

Il s'agira à la fois de travailler sur la restauration de l'estime de soi, la valorisation des compétences personnelles et professionnelles et la (ré) inscription dans une dynamique de recherche d'emploi.

Le projet professionnel doit être en adéquation avec sa situation personnelle et le marché de l'emploi du territoire.

Les résultats attendus pour le primo entrant sont :

- De limiter son inscription dans le dispositif RSA
- D'optimiser ses chances de sortie rapide vers l'emploi ;
- D'éviter une dégradation de sa situation.

Cette action a pour objectif d'accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, en leur proposant un accompagnement socioprofessionnel personnalisé.

Le programme intensif devra comprendre des ateliers collectifs de techniques de recherche d'emploi (TRE), des actions de prospection et placement sur des offres d'emploi, des préparations d'entretien et une inscription sur Emploi17.

Thème de la contractualisation n°5

Insertion des allocataires du rSa - Garantie d'activité

Accompagnement global

Bilan 2020

Une convention de partenariat a été conclue le 25 septembre 2018 avec Pôle Emploi Charente-Maritime pour l'accompagnement global des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels, prioritairement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa). Un avenant a été signé le 16 juin 2020 afin d'élargir le dispositif d'accompagnement global à l'ensemble du Département.

Leur périmètre d'action se définit comme suit :

Pour la DT Saintes et Vals de Saintonge :

- 2 Référents d'insertion Socio-Professionnel
- 1 conseiller dédié à l'accompagnement global à l'agence de Saintes
- 1 conseiller dédié à l'accompagnement global à l'agence de Saint Jean d'Angély

Pour la DT Rochefort- Aunis- Sud Marennes- Oléron

- 2 Référents d'insertion Socio-Professionnel
- 1 conseiller dédié à l'accompagnement global à l'agence de Rochefort

Pour la DT Royan Atlantique Haute Saintonge

- 2 Référents d'insertion Socio-Professionnel
- 1 conseiller dédié à l'accompagnement global à l'agence de Royan
- 1 conseiller dédié à l'accompagnement global à l'agence de Jonzac

Pour la DT La Rochelle- Ré Aunis Atlantique

- 2 Référents d'insertion Socio-Professionnel
- 1 conseiller dédié à l'accompagnement global à l'agence de La Rochelle Bel Air
- 1 conseiller dédié à l'accompagnement global à l'agence de La Rochelle Villeneuve
- 1 conseiller dédié à l'accompagnement global à l'agence de Lagord

Au 31 décembre 2020, le dispositif accompagnement global dispose de 8 conseillers Pôle Emploi et 8 Référents d'insertion Socio-Professionnel correspondant à 7.5 ETP pour pôle emploi et à 4 ETP pour le Département.

Le nombre de demandeurs d'emploi en portefeuille « accompagnement global » varie de 70 à 100, en fonction de la quotité de travail des conseillers. L'accompagnement proposé dans le cadre de ce dispositif est réalisé par un binôme de professionnels des deux institutions, à savoir un référent d'insertion socio-professionnelle pour le Département et un conseiller dédié pour Pôle Emploi. Ce dispositif doit être de courte durée (12 mois) afin de proposer une sortie positive rapide.

Fiche action 5.1 : poursuite de l'action 2019 avec le financement des postes des référents d'insertion socio professionnel en charge de l'accompagnement global avec les conseillers pôle emploi

En 2020, nous avons réaffirmé et renforcé notre partenariat avec Pôle Emploi à travers le développement du dispositif d'accompagnement global. 613 personnes ont bénéficié de cet accompagnement au 31/12/2020.

Les délais moyens d'entrée de parcours sont proches de l'objectif attendu sur le plan national (21 jours)

Délai moyen de démarrage	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Décembre
Charente Maritime	26,2	25,7	26,1	28,7	Non connu	19	19,8	Non connu	22,7	19,9	20,7
Région Nouvelle Aquitaine	30,5	26	28,3	37,6	Non connu	19	19,8	Non connu	28,9	24,8	23,7

On note également un taux de retour à l'emploi de plus de 30%

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Aout	Septembre	Octobre	Décembre
Charente Maritime	43%	42%	41%	39%	41%	45%	38%	36%	34%	36%
NAQ	38%	38%	40%	40%	41%	42%	37%	35%	33%	32%

Fiche action 5.2 : financement de deux appels à projets

Le 19 juin 2020, les deux appels à projets ont reçu un avis favorable des élus de la majorité de la Commission Solidarité Sociale.

- **Le placement en emploi dans le domaine des métiers de l'aide à domicile,**

Cet appel à projets vise à permettre aux bénéficiaires du rSa, dans le cadre de leur accompagnement social et professionnel, d'acquérir les qualifications requises pour accéder aux emplois existants dans le domaine de l'aide à domicile.

Les actions à mener portent essentiellement sur la découverte du métier et l'accompagnement des bénéficiaires dans l'acquisition des prérequis pour exercer le métier.

Le volume annuel de 100 orientations est attendu pour cette action.

Le 28 octobre 2020, réunion d'étude de la réponse à l'appel d'offre en présence de Mme RABELLE vice-présidente du Département, de la présidente fédérale et du Directeur fédéral, de la structure ADMR, leur dossier de candidature a été sélectionné au regard de leur offre. L'ADMR s'est démarquée par la méthodologie proposée (tutorat dans l'emploi et formation qualifiante). Le maillage territorial de l'ADMR (23 sites de formation) garantit un accès à ce

nouveau dispositif pour l'ensemble des bénéficiaires de rSa de Charente-Maritime. Le déploiement est programmé pour le premier trimestre 2021.

Cette action, mise en œuvre par l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), vise à favoriser le retour à l'activité dans le domaine de l'aide à domicile des bénéficiaires du rSa mais également des demandeurs d'emploi à qui le dispositif a été élargi. Il s'agit ainsi de leur permettre d'acquérir les qualifications requises pour accéder aux emplois existants dans ce secteur en tension.

Pour y parvenir, les modalités d'accompagnement socio-professionnel développées par l'ADMR sont étendues à l'ensemble des bénéficiaires souhaitant s'inscrire dans cette action : accompagnements individuels, ateliers « confiance en soi », réunions d'information et de sensibilisation, formations, accompagnement à la mobilité, au logement...

Chaque stagiaire est accompagné pendant la durée du projet par un référent ADMR, qui peut être au choix un salarié fédéral, un chargé d'évaluation et de suivi social ou la responsable du service ASAF (Association de Soutien d'Aide aux Familles, association gérant les TISF). Le référent ADMR est en contact régulier avec le référent unique du stagiaire afin de l'informer des différentes étapes du parcours, du projet d'accompagnement personnalisé et des activités proposées et réalisées.

L'action mise en œuvre sur les secteurs d'intervention des 23 associations locales ADMR permet une réponse départementale

Débutée en mars 2021, on comptabilise au 31 mai déjà 96 personnes orientées.

- **La location de voitures à tarif préférentiel et solidaire,**

Le 09 novembre 2020, l'association SAINT-FIACRE et l'entreprise intermédiaire SOLID'AUTO ont été auditionnées dans le cadre de l'appel à projets portant sur la location de voitures à tarif préférentiel et solidaire au profit des bénéficiaires du rSa.

Le projet proposé est abouti et répond aux attentes du Département. En effet, il s'inspire fortement de l'expérience réussie de la structure APREVA, qui a mis en place cette action au sein du Département du Lot-et-Garonne depuis quelques années.

Le projet repose sur la création d'une structure associative dédiée, dénommée "SOLID'AUTO SERVICES", dont le périmètre géographique d'action couvre l'ensemble du Département, par un maillage territorial comprenant onze points relais (y compris sur l'île de Ré et l'île d'Oléron).

La gouvernance est assurée par SAINT-FIACRE, SOLID'AUTOS et APREVA ; s'agissant des différents points relais, qui sont des structures de l'insertion par l'activité économique, ils sont membres associés sans pouvoir de décision.

Dans un premier temps, entre 17 et 20 véhicules ont été proposés à la location, à raison d'un coût de 16 euros à la charge du Département et de 3 euros à celle du bénéficiaire, par jour de location.

Soutenu conjointement par le Département et Pôle Emploi, le service de location de véhicules de tourisme à tarif préférentiel et solidaire a été initié en mars 2021 afin de permettre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active d'accéder à un emploi, à une formation, ou de se rendre à un entretien d'embauche

L'objectif attendu est de lever les freins à l'accès à l'emploi et à la formation qui sont liés à la mobilité des bénéficiaires du rSa.

Depuis le lancement de l'offre de location solidaire en mars 2021, on comptabilise 875 jours de location de véhicule (données arrêtées au 30/06) sur un objectif annuel de 5 614 jours de location. Cela concerne 11 bénéficiaires du rSa et 8 demandeurs d'emploi, qui, à l'initiative du Département, peuvent également accéder à ce dispositif.

Fiche action 5.3 : Soutien aux ACI

Par l'adoption du Programme Départemental d'Insertion 2020-2022, un des objectifs est de favoriser l'accès à l'emploi du plus grand nombre de bénéficiaires du rSa en veillant à proposer, chaque année, une offre d'insertion adaptée aux besoins et complémentaire des dispositifs de droit commun.

Par un soutien au financement des postes d'accompagnement socio-professionnel des structures d'insertion, le Département souhaite que soit pris en compte durant la période de contrat de travail en insertion : les problématiques de santé, d'isolement social et de mobilité ainsi que les problématiques de définition du projet professionnel.

Cet accompagnement doit faciliter le positionnement sur le marché de l'emploi des bénéficiaires rSa.

Voici la répartition entre structures votée en 2020 :

Structure SIAE	Financement accordé 2020
ALTEA-CABESTAN	35 000
La Briqueterie	85 000
Escale	33 500
Mission Pop La Fraternité	24 028
Régie de quartiers Diagonales	46 495
La Verdinière	58 000
Aide à l'Emploi	8 000
AROZOAAR	15 946
Atout Solidaire	17 706
Aunis GD	122 000
Terre Mer Chantiers	36 534
Vivreactif	60 000
ADPAHS	42 947
ATEL	40 750
CDC Haute Saintonge	82 000
CS Pons	40 000
IEPR	77 227
Régie de Quartier Trajectoire	33 357
CCAS de Saintes	50 000
Antenne	38 000
Régie de quartier Erequa'sol	30 000
Resto du cœur	26 358
Le Sas	70 000
Saint Fiacre	76 000
SIE Vals de Saintonge	65 856
TOTAL	1 214 704

Objectifs 2021

Fiche action 5.1 : poursuivre et renforcer l'action accompagnement global avec le financement de postes supplémentaires de référents d'insertion socio professionnel en charge de l'accompagnement global avec les conseillers pôle emploi

L'accompagnement global constitue la quatrième modalité d'accompagnement de l'offre de service de Pôle Emploi. C'est un dispositif qui conjugue les expertises de Pôle emploi et du Département et qui repose sur une prise en charge coordonnée des personnes afin d'accélérer le retour ou l'accès à l'emploi. Le renforcement de l'approche globale où chaque personne se voit proposer une mise à l'emploi ou une mise en activité combinée à un accompagnement pour lever ses difficultés.

A cet effet, Pôle emploi est prêt en réciprocité avec le Département à renforcer les moyens dévolus au dispositif Accompagnement Global en visant un élargissement des publics accompagnés autres que les bénéficiaires du rSa.

En lien avec le Service Public de l'insertion et de l'Emploi et en partant des résultats très encourageants de l'accompagnement global (+ de 30% de retour à l'emploi), qui repose en Charente maritime sur un binôme identifié et unique, il est envisagé de généraliser cette méthode d'accompagnement. Aussi des lors que la situation le justifiera Pôle Emploi ou le Département pourront proposer un entretien commun afin de lever les freins relevant soit du domaine professionnel (formation par exemple) soit du domaine social (par exemple problème de logement ou de mobilité) et mobiliser les acteurs du consortium pour mettre en œuvre les actions d'accompagnement (entre le réseau de co-traitance de Pôle Emploi et les partenaires conventionnés par le Département cela représente plus d'une 100 d'acteurs).

Des modules de formation inter institution sur le rôle et les missions du référent de parcours seront à mettre en place afin de disposer de référentiels communs et ainsi favoriser les échanges de pratiques et donc répondre à l'enjeu de l'acculturation posé par le SPIE. Pour

également favoriser les échanges inter-institutionnels et faciliter les éclairages professionnels mutualisés (social et professionnel) dans les suivis.

Pour 2021, le Département s'est engagé à poursuivre et à renforcer l'action d'accompagnement global avec le financement d'un 0.5 poste supplémentaire de référent d'insertion socioprofessionnel en charge de l'accompagnement global avec les conseillers pôle emploi.

Ce poste sera affecté sur le bassin de Rochefort en lien avec les orientations de Pôle Emploi qui souhaite renforcer ses moyens sur ce site.

Fiche action 5.2 : Dépenses supplémentaires pour un nouvel acteur dans l'action d'accompagnement vers les métiers de l'aide à domicile et pour la location solidaire par un investissement sur le parc

Pour la programmation 2021, il est envisagé de consolider ces deux actions suivantes par :

- Une ouverture de l'action « placement en emploi dans le domaine des métiers de l'aide à domicile » à un autre prestataire du Département. Cette extension répond à un besoin territorial prégnant autour des métiers d'aide à domicile.
- Un soutien à l'investissement du parc de véhicule de location afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, des salariés en insertion et des bénéficiaires du rSa.

Fiche action 5.3 : Financement d'un appel à projet pour les métiers agricoles

Parti du constat des difficultés de recrutement des entreprises du domaine agricole notamment sur des métiers à forte saisonnalité, le Département souhaite porter une action d'accompagnement vers les métiers agricole, dans le cadre d'un appel à projet autour de grandes thématiques que sont : la formation, le recrutement, la sécurisation des parcours professionnels.

Cette action de mobilisation vers les emplois agricoles devra prendre en compte :

- La connaissance des métiers (demandeurs d'emploi)
- La valorisation des métiers de la filière (forums et manifestations via EMPLOI17)
- Un accompagnement de parcours vers les métiers des domaines agricoles
- Une sensibilisation des entreprises aux étapes clés du recrutement
- Des formations adaptées aux besoins des entreprises et des salariés,
- Une amélioration de la qualification des salariés et des demandeurs d'emploi.
- Un maintien des savoirs et les savoir-faire dans l'entreprise
- Une sécurisation de l'emploi
- Des réponses aux besoins en ressources humaines des entreprises
- Un soutien au recrutement via Emploi17

Il s'agit de permettre aux bénéficiaires du rSa, dans le cadre de leur accompagnement social et professionnel, d'acquérir les qualifications requises pour accéder aux emplois existants dans le domaine agricole.

L'accompagnement se déroule en amont d'un accès à l'emploi et/ou après recrutement. Ces deux phases d'accompagnement peuvent être consécutives ou non.

La participation du Département prend la forme d'un forfait de prise en charge par accompagnement à raison d'une part fixe à prévoir en cas d'abandon du bénéficiaire en cours d'accompagnement.

Le volume annuel de 100 bénéficiaires du rSa est attendu pour cette action

L'enveloppe globale attribuée au projet s'élève à 100 000 euros maximum.

Fiche action 5.4 : Démarche d'accompagnement concerté

Le centre social est, parmi d'autres, un outil spécifique du développement du social local. A ce titre, il doit pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins des populations de son territoire tout en conservant sa vocation généraliste en s'adressant à toutes les catégories de population quelque soit leur âge et leur statut social.

En qualité de chef de file de l'action sociale, le Département apporte son soutien financier au fonctionnement général des centres sociaux en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et les communes du lieu d'implantation mais également au développement d'actions d'animation élaborées en partenariat avec les acteurs sociaux des secteurs.

Ainsi, afin d'aider les personnes en difficultés, dont les bénéficiaires du rSa, à retrouver ou à développer leur autonomie de vie, le Département a construit un dispositif de remobilisation des personnes en difficultés d'insertion dénommé « Démarche d'Accompagnement Concerté » (DAC), en collaboration étroite avec les structures de développement social.

Ce dispositif est construit autour d'un parcours articulant l'accompagnement individuel et l'accompagnement dans un cadre collectif, pour favoriser le développement ou la restauration d'autonomie sociale des personnes et leur mise en mouvement dans une démarche d'insertion. Pour y parvenir, les centres sociaux travaillent sur :

- la valorisation des ressources et des potentiels,
- la socialisation et l'accès aux droits via le numérique (santé, logement, mobilité...),
- l'ouverture et la disponibilité aux diverses opportunités d'insertion sociale et professionnelle.

La DAC repose donc sur une diversité d'actions mises en œuvre par un ou plusieurs animateurs et/ou bénévoles et coordonné par un référent, garant de la logique de parcours des personnes et de la transversalité des actions proposées par l'association.

Une attention particulière est accordée à la personne, dans sa globalité, dès son entrée au Centre Social, dans son environnement personnel et familial, et dans tous les champs de la vie quotidienne pour lui permettre de :

- Rompre son isolement
- Participer à des échanges
- Prendre conscience du chemin parcouru
- Développer des capacités d'agir

En 2020, 23 structures réparties sur l'ensemble du territoire départemental se sont engagées dans ce dispositif, pour un financement total de 802 500 € alloué par la Collectivité. 941 personnes ont bénéficié du dispositif, dont 303 bénéficiaires du rSa (32,2%). Les problématiques identifiées concernent la mobilité (9,95%), l'emploi (17,66%), le numérique (11,54%), le logement (8,45%), la santé (17,2%), l'isolement (22,74%) et les problèmes familiaux (12,46%).

Thème de la contractualisation n°7

Développer la mobilité des demandeurs d'emploi

Action diagnostic mobilité

L'offre d'insertion du PDI 2021 propose des actions sur les thématiques de la santé, de l'insertion sociale, de la mobilité, de l'insertion socioprofessionnelle, et de l'insertion par l'activité économique.

Pour le domaine de la mobilité, différentes actions sont mobilisables dans le cadre du parcours d'insertion des bénéficiaires du rSa, pour répondre à leur problématique de déplacement et favoriser le retour ou l'accès à l'emploi.

Toute personne bénéficiaire du rSa, résidant en Charente-Maritime, titulaire d'un Contrat d'Engagements Réciproques (CER) ou d'un Projet Personnalisé de d'Accès à l'Emploi (PPAE), peut accéder à l'une des actions de l'offre départementale des lors qu'elle rencontre des problèmes de mobilité constituant un frein à la réalisation de son projet de formation ou d'accès à l'emploi.

L'offre d'insertion veille à être homogène sur l'ensemble du territoire départemental.

Aussi ce sont 12 prestataires différents qui sont conventionnés avec le Département en 2021 pour mettre en place ces actions d'aides à la mobilité.

- Diagnostic initial : évaluation avec la personne de la problématique de mobilité dans son ensemble (pratiques actuelles, difficultés rencontrées, solutions envisageables).
- Mise à disposition de deux roues : il s'agit de la location de deux roues motorisés (scooter). Néanmoins, certains prestataires utilisent le support du vélo dans leur proposition d'accompagnement.
- Accompagnement à l'obtention du permis de conduire B : préparation au permis de conduire sur le volet théorique (code de la route) et pratique (conduite), sous la forme majoritairement d'auto-écoles sociales.
- Garage solidaire : récupération, réparation et conseil à l'achat. Certains prestataires étendent leur offre de service au vélo en permettant aux bénéficiaires du rSa de réparer leur propre vélo et/ou d'en acquérir à bas coût.
- Accompagnement individuel : suivi rapproché des personnes pour rechercher et mettre en place les leviers vers une mobilité autonome.
- Location de voitures à tarif solidaire : cette offre de service étendue sur l'ensemble du Département (11 points relais) est récente, elle est opérationnelle depuis le 5 mars 2021.
- Location de voiturettes à tarif solidaire : cette offre de service est expérimentale en 2021 et développée sur le territoire des Vals de Saintonge.

Le Département de la Charente-Maritime attribue également sous certaines conditions des aides financières aux bénéficiaires du rSa dont les ressources sont restreintes afin de les soutenir dans leurs démarches d'insertion professionnelle parfois coûteuses et de favoriser leur autonomie professionnelle.

Les aides financières individuelles sont étudiées au cas par cas.

Il est impératif de mobiliser les prescripteurs et de valoriser la dynamique de parcours en dehors des critères du statut du demandeur bénéficiaires du rsa ou demandeur d'emploi. Ainsi, le développement des actions de diagnostic et d'accompagnement est à renforcer avec une ouverture au demandeur d'emploi ne pouvant bénéficier d'autres prestations de droits communs.

Les objectifs 2021 :

ACTION : Diagnostic Initial			
Prestataire	Territoire couvert DT	Périmètre d'intervention (Secteur ou EPCI)	Calibrage 2021 cumul annuel BRSA -DE
Régie de quartiers Diagonales	LR Ré Aunis Atlantique	CDA La Rochelle	40
Vivreactif	Rochefort Aunis Sud Marennes Oléron	CDA Rochefort Océan	20
ML Royan-Atlantique	Rochefort Aunis Sud Marennes Oléron	Marennes-Oléron	5
MDE/ML Haute Saintonge	Royan Atlantique Haute Sge	CDC Haute Saintonge	115
ML Royan-Atlantique	Royan Atlantique Haute Sge	CDA Royan Atlantique	30
CS Boiffiers Bellevue	Saintes-Vals de Saintonge	Saintes ville et 1ère couronne	40
Saint Fiacre	Saintes-Vals de Saintonge	CDC Gemozac et CDC Charente-Arnoult (Cœur de Stge) + CDA Saintes (hors Saintes ville et 1ère couronne)	80
Vals de Saintonge Mobilité	-Saintes-Vals de Saintonge	CDC Vals de Saintonge	70

ACTION : Accompagnement individuel			
Prestataire	Territoire couvert DT	Périmètre d'intervention (Secteur ou EPCI)	Calibrage 2021 cumul annuel BRSA -DE
Régie de quartiers Diagonales	LR Ré Aunis Atlantique	CDA La Rochelle	50
MDE/ML Haute Saintonge	Royan Atlantique Haute Sge	CDC Haute Saintonge	115
CS Boiffiers Bellevue	Saintes-Vals de Saintonge	Saintes ville et 1ère couronne	10
Saint Fiacre	Saintes-Vals de Saintonge	CDC Gemozac et CDC Charente-Arnoult (Cœur de Stge) + CDA Saintes (hors Saintes ville et 1ère couronne)	20
Vals de Saintonge Mobilité	Saintes-Vals de Saintonge	CDC Vals de Saintonge	35

Thème de la contractualisation n°

Initiatives départementales- Améliorer l'accompagnement et la prise en charge des situations complexes

Bilan 2020

Dans le cadre de son Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2018-2022, le Département a défini comme axe majeur l'accompagnement et la prise en charge des mineurs ans confiés à l'aide sociale à l'enfance du Département de Charente-Maritime, accueillis en IME et ayant des problématiques complexes.

Ces mineurs confiés présentent des troubles psychiques / du comportement nécessitant une prise en charge multisectorielle (ASE, soins, PJJ...) et pour lesquels les solutions actuelles ne sont pas adaptées.

L'accès aux soins pédopsychiatriques est complexe dans la majeure partie du département tout comme l'accès aux structures de prise en charge et d'éducation spécialisée (type Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ou Institut Médico-Educatif), d'autant plus que celles-ci sont fermées durant les week-ends et les vacances scolaires.

Or, ces mineurs présentent des troubles du comportement qui mettent en échec les modalités de prises en charge éducatives classiques tant dans les établissements que chez les assistants maternels, ces acteurs n'étant pas préparés à cet accueil particulier durant les week-ends et les vacances scolaires.

L'initiative département est l'ouverture d'une unité de 9 places pour des mineurs de 11 à 18 ans accueillis en IME. Le coût estimé du fonctionnement était estimé à 300 000 € par an (personnel, repas et frais divers) financé comme suit :

- Etat : 106 702 €
- Département : 193 298 €

En 2019, le Département et l'Agence Régionale de Santé ont lancé un appel à candidature conjoint pour organiser l'accueil durant les week-ends (à compter du vendredi après-midi jusqu'au lundi matin) et les vacances scolaires de mineurs de 11 à 18 ans confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et qui bénéficient également d'un accompagnement en Institut Médico-Educatif (IME) sur la base d'une notification de la CDAPH.

- Population cible détaillée : 9 mineurs (fille et garçon) de 11 à 18 ans confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ayant des problématiques complexes : troubles du comportement associés à un retard mental, troubles du Spectre Autistiques avec ou sans troubles du comportement, autisme atypique.
- Prestations et activités à la charge du dispositif : Accueil en hébergement collectif (lieu unique)
- Objectifs:
 - proposer un hébergement adapté et sécurisé,
 - proposer des activités de loisirs,
 - offrir un accompagnement personnalisé et un soutien adapté
 - dispenser des interventions et accompagnements en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS).

La commission de sélection des appels à candidatures réunie le 10 décembre 2019, a émis un avis favorable à l'offre de la ADEI 17 dont le montant sur une année pleine est de 439 563 €

L'unité "La Parenthèse" adossée à l'IME des Côteaux a été autorisée en février 2017 par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et a ouvert en juin 2020.

Le coût 2020 est de 256 404 €.

La Parenthèse accueille 25 jeunes en file active, dont 19 ont fait l'objet d'une ou plusieurs périodes d'accueil.

Objectifs 2021

La poursuite de ce dispositif reste indispensable pour répondre aux besoins de ces jeunes. Le coût 2021 est évalué à 439 563 €.

Thème de la contractualisation :

Engagements à l'initiative départementale
Prévention spécialisée
Renforcement du dispositif « Collectif Hors les murs »
et création d'une équipe mobile

Selon l'article L.121-2 du CASF, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale comme en ruralité, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre notamment la forme d'actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Le Schéma départemental de prévention et de protection 2018-2023 indique que la prévention est aujourd'hui un axe majeur des politiques départementales de l'enfance. Ainsi, le Département met en œuvre directement un grand nombre d'actions de prévention en direction des familles et des enfants grâce, notamment, à ses 9 éducateurs de prévention, et grâce à ses partenaires comme l'ADEI 17 (Association « Accompagner, Développer, Eduquer, Insérer ») ou les centres sociaux (financement de poste d'animateurs de prévention).

L'action de la prévention spécialisée repose sur un travail de proximité avec des jeunes de 13 à 25 ans qui, du fait de leur situation sociale défavorisée ou de leur mode de vie, se trouvent ou risquent de se trouver en marge des circuits d'intégration sociale. Conformément au rapport de janvier 2019 portant sur les évaluations des modalités d'organisation et de mise en œuvre de la prévention en matière de protection de l'enfance, commandé par le ministre de la santé et des solidarités et le ministre de l'éducation nationale, qui préconise des interventions plus précoces, nous pourrions étendre la prévention spécialisée auprès des enfants âgés de 11 à 13 ans dès lors qu'il existe un risque de marginalisation et de rupture.

Dans le cadre de sa mission obligatoire de prévention spécialisée, le Département conduit des actions pour les jeunes en très grande difficulté, en rupture de liens sociaux. Le travail de rue est le point de départ des accompagnements éducatifs. Il s'agit d'une intervention sociale et éducative, à la fois collective et individuelle.

On nomme cette prévention « spécialisée », la distinguant ainsi de la prévention générale, de la prévention de la délinquance, car elle s'adresse à une catégorie spécifique de la jeunesse, particulièrement menacée, et non à l'ensemble des jeunes d'un territoire spécifique.

La spécificité de la prévention spécialisée est d'aller vers les jeunes et de générer un lien que la prévention générale ne peut mettre en place une fois la « rupture sociale » du jeune réelle.

La prévention spécialisée se doit également de mobiliser les groupes de jeunes, les acteurs locaux et les habitants, afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins et des projets des jeunes, en vue de les inscrire dans la cité, et de les ouvrir à une citoyenneté active.

Contexte départemental

Délégation Territoriale (DT) La Rochelle-Ré-Aunis-Atlantique

Quartiers prioritaires : Mireuil, Villeneuve-les-Salines, Port-Neuf

ADEI Service de prévention spécialisée : 4 ETP dans les quartiers de Mireuil et Villeneuve + Accompagnement Individuel Renforcé (60 mesures = 2 ETP)

ALTEA-CABESTAN Service de prévention spécialisée en Centre-Ville de La Rochelle

2 éducateurs de prévention du Département

7 centres sociaux de La Rochelle, mais pas de financement pour des animateurs de prévention

Agence locale de prévention et de médiation sociale (ALPMS), qui a pour objet de développer la prévention, l'éducation à la citoyenneté et la médiation sociale

DT Rochefort-Aunis Sud-Marennes-Oléron :

Secteur de Rochefort

Quartiers prioritaires : Centre-Ville – Avant-Garde, Le Petit Marseille

2 centres sociaux

2 animateurs de prévention portés par le centre social géré par l'Association d'Animation Populaire InterQuartiers (AAPIQ - financement départemental). Cependant, cette association est en grande difficulté : un audit est programmé.

2 éducateurs de prévention départementaux

Secteur de Marennes –Oléron

La densité de population en précarité et en difficulté sociale est l'une des plus importantes du département. Le centre social le plus proche est celui de Rochefort. La mission locale de Rochefort intervient dans ce secteur, mais se dit régulièrement isolée en terme d'intervention au plus près des jeunes, la Délégation territoriale étant leur seul interlocuteur. Or, il est constaté que les jeunes de Marennes et *a fortiori* d'Oléron ne se déplacent pas facilement.

DT Vals de Saintonge-Saintonge Romane

Secteur de Saintes

Quartier prioritaire à Saintes : Boiffiers-Bellevue

2 animateurs de prévention portés par les deux centres sociaux de la ville

1 éducateur de prévention de la Délégation territoriale

Secteur de Saint-Jean d'Angély

La Ville disposait il y a quelques années d'un centre social qui a fermé ses portes. Aujourd'hui, la Délégation territoriale dispose de peu de relais en matière de prévention.

1 poste d'éducateur de prévention (en cours de recrutement)

DT Haute Saintonge – Royan :

Secteur de Royan

Quartier prioritaire : Eco-quartier l'Yeuse La Robinière

1 centre social

1 éducateur de prévention

« Equilibre »: service associatif de prévention médiation, non financé par le Département

Secteur de Jonzac

Les centres sociaux les plus proches sont celui de Pons ou de Montendre. Ces deux centres sociaux n'ont pas d'animateur de prévention.

1 éducatrice de prévention

Objectifs de la prévention spécialisée

- favoriser la socialisation des jeunes livrés à eux-mêmes sur les quartiers et/ou en marge des dispositifs de droit commun,
- permettre le réinvestissement de l'espace public en soirée par des adultes, et travailler au renforcement du lien jeunes/parents,
- prendre en compte le jeune dans sa singularité, en faisant émerger ses centres d'intérêts, et valoriser l'estime de soi,
- ouvrir le jeune à la culture et aux loisirs en encourageant ses capacités à y accéder,
- être à l'écoute des préoccupations principales des habitants pour avoir une bonne connaissance du territoire et de ses compétences,
- développer la capacité d'agir des jeunes dans différents domaines,
- permettre aux personnes l'expression directe et un accès favorisé à l'autonomie,
- porter la parole des habitants auprès des structures sociales,
- informer la population sur leurs droits,
- faire évoluer les représentations pour restaurer le dialogue entre les institutions et la population,
- apporter un éclairage sur les problématiques de la population.

Description des actions

Action 1 : renforcement du dispositif « Collectif Hors les murs »

Ce dispositif est géré par l'Association « Accompagner, Développer, Eduquer, Insérer » (ADEI 17), en co-pilotage avec le service Tranquillité publique de la Ville de La Rochelle.

L'action est mise en œuvre depuis novembre 2019 et porte sur la période 2019/2023.

L'objectif de l'action 1 est le renforcement du dispositif « Collectif Hors les murs » grâce à 0,5 ETP du chef de service + 1 ETP d'éducateur de prévention.

Action 2 : création d'une équipe mobile

L'action vise à modéliser une modalité d'intervention *via* une équipe mobile de prévention : caravane itinérante identifiée permettant un accueil convivial et des entretiens individuels.

Le camion ou camping-car aménagé permet de créer un support :

- Visible de tous, qui ouvre un espace convivial en soirée,
- et mobile, pour favoriser le fait « d'aller vers ».

La mobilité permet d'aller vers le public visé quel que soit son lieu de regroupement. Une « tournée » des lieux stratégiques (collèges, lycées, marchés, quartiers, terrains de sport, cafés, ...) permettra aux jeunes de repérer l'équipe, qui pourra leur proposer un accompagnement modulable (ex : loin du domicile/du quartier) et évolutif en fonction des besoins repérés.

L'équipe mobile pourrait également être sollicitée par des partenaires institutionnels (ex : mairie, ...) ou associatifs. Ainsi, son action ne se concentrerait pas sur un secteur géographique restreint.

La taille réduite de l'équipe mobile de prévention (2 ETP) permet un travail de proximité, une bonne interconnaissance et une dynamique porteuse. Le travail en binôme apporte également une plus-value.

Autre force de l'équipe mobile, le savoir-faire de la prévention spécialisée au service de la mobilité : la connaissance du maillage territorial, le travail en réseau et le partenariat sont autant de pratiques de la prévention spécialisée indispensables au travail de mobilité.

Ce dispositif implique des horaires décalés, durant les week-ends et vacances scolaires. Il devra prévoir au moins de 2 temps de présence en soirée.

Les secteurs d'intervention de l'équipe mobile pourraient être Saint-Jean d'Angély et l'île d'Oléron.

Financement

Dans le cadre de la contractualisation Etat-Département de lutte contre la pauvreté, la prévention spécialisée est un axe prioritaire pour 2020 avec un engagement financier de l'Etat de 180 000€, soit 3,5 ETP.

Le financement de l'Etat s'établissant à 180 000€, le Département apportera un financement de 417 000€.

Thème de la contractualisation : Initiatives locales

Etude concernant les problématiques logement

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est un dispositif partenarial et opérationnel piloté conjointement par l'État et le Département.

Il définit, dans le département et pour une période donnée, les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un hébergement ou à un logement adapté et de poursuivre un parcours résidentiel d'insertion.

Toutes les problématiques du logement des personnes défavorisées sont prises en compte, depuis l'hébergement temporaire jusqu'au logement pérenne, de l'aide à l'accès au logement au maintien dans les lieux, en passant par la prévention des expulsions locatives et la lutte contre l'habitat indigne. Ce Plan d'une durée de 6 ans (2017-2022) arrive à échéance fin 2022.

L'élaboration du futur Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées de la Charente-Maritime 2022-2028 doit être réalisée sous la responsabilité conjointe de l'État et du Département.

Cette démarche nécessite de procéder à l'évaluation du précédent PDALPD en analysant les différentes fiches actions. Cela impliquera également une actualisation du diagnostic territorial des besoins. Ces deux étapes permettront la détermination de nouvelles orientations.

Aussi, le Département de la Charente-Maritime et l'Etat entendent confier à un prestataire extérieur cette mission afin d'être accompagné dans l'élaboration du plan PDLHAPD 2022-2028.

Thème de la contractualisation : Initiatives locales

Action d'accompagnement sociale par le CIDFF17

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles est une association départementale agréée par l'État qui a pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de l'accès :

- au droit
- à l'emploi
- à la formation professionnelle
- à la citoyenneté...

Les services sont gratuits, anonymes et confidentiels et proposent des réponses :

- Sur Accès aux droits,
- La lutte contre les violences et les discriminations,
- L'Éducation et la citoyenneté,
- La vie quotidienne...

Dans différents domaines les intervenants du CIDFF17 effectuent des accompagnements vers l'emploi, des accompagnements psychologiques, et des accompagnements juridiques.

Cette association contribue également à la lutte contre la pauvreté et les discriminations en organisant de projets spécifiques comme des groupes de parole, sensibilisations et actions de lutte, temps forts (débat, colloques, conférences...)

La loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 qui vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées crée un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle. Ce parcours est proposé à toute personne victime de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle qui souhaite accéder à des alternatives et sortir de la prostitution.

En Charente Maritime, le CIDFF17 a obtenu l'agrément afin d'accompagner les personnes entrant dans ce parcours de sortie de prostitution. La loi n'attache pas cette action à une subvention, elle invite cependant les Déléguées aux droits des femmes à allouer leur budget au soutien des associations œuvrant dans ce champ.

Le CIDFF17 évalue que cette activité représente 0.5 ETP.

Pour 2020, celui-ci était financé comme suit :

- 12 000 € sur l'appel à projet régional « Égalité entre les hommes et les femmes » (BOP137)
- 3 000 € au titre du Fond pour le développement de la vie associative – FDVA

Pour 2021, le montant des subventions pour cette mission est de 3000 €

En effet le CIDFF 17 a obtenu uniquement les 3000€ au titre du Fond pour le développement de la vie associative – FDVA.

La subvention de 12000 € de l'appel à projet régional « Egalité entre les hommes et les femmes » n'a pas été reconduite

Le Département subventionne depuis de nombreuses années le CIDFF pour les actions d'accompagnement social (budget 2020) :

- 37 000 € pour la prise en charge du coût de fonctionnement lié aux 12 lieux d'accueil pour l'accès aux droits situés sur tout le département

Dans le contexte spécifique de ces derniers mois (crise sanitaire et confinement), les actions du CIDFF17 sont à soutenir pour permettre la continuité de l'ensemble des actions et plus particulièrement les actions à destination des femmes victimes de violences.

Aussi il est proposé un financement de 12 000 € au titre des initiatives départementales pour 2021.

TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF PREVISIONNEL
CONVENTION STRATÉGIE PAUVRETÉ - Département de la Charente-Maritime
Années 2021-2022

Thème de la contractualisation	Imputation chorus (code chorus - description longue)	Fiche action n°	Intitulé de l'action	Budget global de l'action	Crédits Etat pré-notifiés	Participation État (effective)	Participation CD	Participation d'autres financeurs le cas échéant	
Engagements du Socle	1 - Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE	0304 50 19 19 01 - Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE	1.1 Poste de chargé de mission	45 000 €	45 000 €		0 €		
			1.2 Résidence habitat jeune	200 000 €	23 400 €		176 600 €		
			Sous total 1		245 000 €	68 400 €	0,00 €	176 600 €	
	2 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité	0304 50 19 19 03 - 1er accueil social inconditionnel	2.1 Financement de 5 postes d'accompagnateur numérique	195 000 €	60 000 €		135 000 €		
			2.2 Financement d'un poste de chargé de mission numérique et d'un poste d'animateur départementale de l'inclusion numérique	100 000 €	50 000 €		50 000 €		
				Sous total 2	295 000 €	110 000 €	0 €	185 000 €	
	3 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	0304 50 19 19 04 - Référents de parcours	3.1 Financement d'un poste de référent fonctionnel et des équipements informatiques à destination des travailleurs sociaux	140 000 €	29 890 €		110 110 €		
			3.2 Mission d'accompagnement préparatoire à la dématérialisation des dossiers dans le social développement de la Gestion électronique des documents	20 220 €	10 110 €		10 110 €		
				Sous total 3	160 220 €	40 000 €	0 €	120 220 €	
	4 - Insertion des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires	0304 50 19 19 07 - Garantie d'activité et insertion des BRSA	4.1 Financement de la Plateforme Emploi17.fr et du poste de conseiller en insertion professionnelle et du poste de chargé d'accueil hotline	260 000 €	130 000 €		130 000 €		
			4.2 Financement de la Convention avec le CCAS de La Rochelle	91 800 €	45 900 €		45 900 €		
			4.3 Financement du dispositif de Cumul rSa activité saisonnière et d'un poste dédié à la gestion du dispositif	110 000 €	21 000 €		89 000 €		
			4.4 Lancement d'un marché pour la mise en œuvre d'un dispositif d'orientation des nouveaux entrants dans le rSa	100 000 €	50 000 €		50 000 €		
			4.5 Lancement d'un appel à projet pour le coaching des brsa en entrée de parcours	100 000 €	50 000 €		50 000 €		
		Sous total 4	661 800 €	296 900 €	0 €	364 900 €			
	5 - Insertion des allocataires du RSA – Garantie d'activité		5.1 Financement des postes des référents d'insertion socio professionnel en charge de l'accompagnement global avec les conseillers pôle emploi	207 000 €	103 500 €		103 500 €		
			5.2 Dépenses supplémentaires (aide à domicile (nouvel acteur) et location solidaire (investissement sur le parc)	75 000 €	37 500 €		37 500 €		
			5.3 Financement d'un appel à projet (pour les métiers agricoles)	100 000 €	50 000 €		50 000 €		
			5.4 Démarche d'accompagnement concerté	973 500 €	100 100 €		873 400 €		
		Sous total 5	1 355 500 €	291 100 €	0 €	1 064 400 €			
	Sous total 4+5				2 017 300 €	588 000 €	0 €	1 429 300 €	
	7 - Développer la mobilité des demandeurs d'emploi	Développer la mobilité des demandeurs d'emploi	Action 1 Action diagnostic mobilité	627 927 €	69 531 €		558 396 €		
				Sous total 6	627 927,00 €	69 531,00 €	0,00 €	558 396,00 €	
Engagements à l'initiative du Département	0304 50 19 19 10 - Initiatives locales	Action 1 La parenthèse structure d'accueil pour mineur de l'ASE	439 563 €	182 298 €		257 265 €			
		Action 2 Appel à projet "prévention spécialisée"	597 000 €	180 000 €		417 000 €			
		Action 3 Etude logement PDLAHPD	45 000 €	22 500 €		22 500 €			
		Action 4 Actions "Egalité hommes Femmes" portées par le CIDFF	49 000 €	12 000 €		37 000 €			
			Sous total engagements à l'initiative du département	1 130 563 €	396 798,00 €	0 €	733 765,00 €		
TOTAUX FINANCIERS				4 476 010 €	1 272 729 €	0,00 €	3 203 281 €		